Nombres de délégués - Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
16 janvier 2024
Date d'affichage :
16 janvier 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

## DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

<u>Présents</u> : Philippe TRESPALLE, absent excusé (pouvoir à Claude CATRIN) – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

<u>Absents excusés</u> : Florian FRAYER - Christophe GENTIL – Clément POINTEAU – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON -

Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC - Michel GCHWEINDER - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

## Objet de la délibération

## RESTRUCTURATION DE LA PARTIE ANCIENNE ECOLE DE JOUX LA VILLE VALIDATION DE L'APD ET DU PLAN DE FINACEMENT

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation de la partie ancienne de l'école de Joux la Ville, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 18 septembre 2023, a retenu l'offre de maîtrise d'œuvre du groupement composé du cabinet d'architecture HVR (mandataire) et du bureau d'études 3iA.

Les équipes ont travaillé à la réalisation de l'avant-projet sommaire puis définitif et au chiffrage du programme de travaux qui comprend :

- La consolidation des poutres soutenant les planchers N+1 et N+2,
- La reprise de l'isolation du bâtiment (plancher bas, enveloppe, plancher haut),
- Le remplacement des menuiseries extérieures et des volets,
- L'installation d'une PAC air-eau pour tout le secteur sud de l'école couplée à la chaudière gaz existante, cette dernière venant en relais de la PAC si nécessaire,
- L'installation de VMC double flux,
- La création d'une issue de secours depuis la classe du 1<sup>er</sup> étage,
- La reprise de l'électricité et le passage de l'éclairage intérieur en LED,
- La mise en place d'une baie de brassage et du réseau internet dans toute l'école,
- La réfection des sols,
- Le traitement phonique des deux salles,
- La réfection complète des sanitaires adultes et élémentaires,
- La reprise des éléments accessibilité du bâtiment,
- L'installation d'un visiophone,
- La création de placards et étagères dans les deux salles de classe,
- La suppression de l'escalier menant aux combles et la création d'une trappe de visite technique avec escalier escamotable,
- Le changement des ensembles meubles /éviers dans les deux classes et l'installation de chauffe-eau instantanés,
- L'installation d'une régulation technique.

La rénovation sera décomposée en 10 lots dont les estimations sont les suivantes :

Lot n°1 - GROS ŒUVRE	102 974.25 € HT
Lot n°2 - CHARPENTE BOIS COUVERTURE	11 739.10 € HT
Lot n°3 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU	49 156.10 € HT
Lot n°4 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS SIGNALETIQUE	14 962.25 € HT
Lot n°5 – PLATRERIE	51 218.75 € HT
Lot n°6 – PEINTURES	10 451.52 € HT
Lot n°7 - REVETEMENTS DE SOLS FAIENCES	23 355.55 € HT
Lot n°8 - SERRURERIE METALLERIE	6 054.40 € HT
Lot n°9 – CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE	104 000.00 € HT
Lot n°10 – ELECTRICITE	26 000.00 € HT
TURE UT TOTAL HT DES TRAVAUX	399 911.92 € HT
3.4	

La collectivité peut bénéficier des soutiens financiers de l'Etat, au titre de la DETR et du Fonds Vert et de la Région, au titre d'Effilogis.

## Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX		FINANCEMENTS PARTENAIRES	
Lot 1 - GROS ŒUVRE	102 974.25	DETR (16.5%)	84 921,00
Lot 2 - CHARPENTE BOIS	11 739.10	FONDS VERT (40%)	205 871,00
COUVERTURE		EFFILOGIS phase travaux	100 000,00
Lot 3 - MENUISERIES EXTERIEURES	49 156.10	(plafonnés)	
BOIS ALU		EFFILOGIS phase études	20 950,00
Lot 4 - MENUISERIES INTERIEURES	14 962.25	-	
BOIS SIGNALETIQUE			
Lot 5 - PLATRERIE	51 218.75		
Lot 6 - PEINTURES	10 451.52		
Lot 7 - REVETEMENTS DE SOLS	23 355.55		
FAIENCES			
Lot 8 - SERRURERIE METALLERIE	6 054.40		
Lot 9 - CHAUFFAGE, VENTILATION,	104 000.00		
PLOMBERIE			
Lot 10 - ELECTRICITE	26 000.00		
HONORAIRES DIVERS ET DEPENSES ANNEXES		AUTOFINANCEMENT	
Maitrise d'œuvre (15.8%)	69 168.17	Fonds propres (20%)	102 936.28
Contrôle technique, SPS	5 990.00		
Assistance à maitrise d'ouvrage	13 487.50		
Diagnostic structure	3 150.00		
Diagnostic amiante plomb	733.33		
Programme	10 240.00		
Imprévus (3%)	11 997.36		
TOTAL DES DEPENSES HT	514 678.28	TOTAL DES RECETTES	514 678.28

Monsieur Pierre NOIROT propose au Conseil Communautaire de valider l'avant-projet définitif, le plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter les subventions de l'Etat et de la Région.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'avant-projet définitif et son chiffrage estimatif tel que présenté ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE I'Etat pour l'attribution d'une part des enveloppes de financement DETR et Fonds Vert.

SOLLICITE la Région pour l'attribution des financement EFFILOGIS phase études et phase travaux.

CHARGE le Président de solliciter ces subventions.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Rémy VIDAL

J.

Le Président, Xavier COURTOIS

